

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15

Présents : Bernard BERTHAUD, Sylvain CROZE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLOT, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Christian SAINTHOT et Solène VILLET.

Date de Convocation :
28/01/2025

Absents : Marie-Hélène BILLOT, Stéphanie FAIVRE, Didier MOMBOBIER et Marie-Anne SALVADORI

Date d'Affichage :
05/02/2025

Pouvoir : Marie-Hélène BILLOT pour Paulette GIANCATARINO, Stéphanie FAIVRE pour Liliane GOY, Didier MOMBOBIER pour Arnaud LAVIGNE, Marie-Anne SALVADORI pour Bernard BERTHAUD

N° : 2025/05

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET :
GROUPE SCOLAIRE :
cession des parcelles ZD 62 et ZD 63 au Conseil Départemental du Jura

Dans le cadre des pourparlers relatifs aux parcelles supportant l'actuel et le futur collège, un échange de terrain est nécessaire entre la commune et le conseil départemental du Jura.

Afin d'engager concrètement des études préalables du nouveau collège, il convient d'officialiser le transfert des parcelles ZD n° 62 et ZD n°63 au Département sous réserve d'une cession à terme de la parcelle ZD n°43 à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Mont-sous-Vaudrey, à l'unanimité :

- Autorise la cession pour l'euro symbolique des parcelles ZD 62 et ZD 63 sous réserve d'une cession à terme de la parcelle ZD 43 à la commune,
- Indique que, si l'une des deux opérations n'aboutissait pas, alors soit le Département restituerait les parcelles acquises à la Commune, soit, il s'engagerait à indemniser cette dernière à hauteur du montant estimé par France Domaine,
- Charge le conseil départemental pour régler cette cession par un acte en la forme administrative,
- Autorise Madame la Maire ou un adjoint à signer cet acte et tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Paulette GIANCATARINO

